



République Française

COMPTE RENDU

Conseil municipal du Vendredi 15 avril 2022

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 18
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 17

Date de la convocation : 8 avril 2022

Le quinze avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Olivia GHIBAUDO, Franck SALVAGNAC, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann Le MOAL

Absents : Frédéric NADAL (pouvoir à Christine GRANIER), Yoann GALHAC (pouvoir à Aude FRIED), Nathalie SOULAGES

Secrétaire : Aude FRIED

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 11 février 2022

II. Point Covid-19

Mme Kuzniak explique que depuis la rentrée de février, la situation ne s'est pas améliorée avec beaucoup d'absences tant au niveau des élèves, des enseignants et du personnel communal touchés par le Covid-19. Les services municipaux s'adaptent au jour le jour afin que le service public fonctionne pour les familles dans les meilleures conditions possibles.

III. Finances

1) Compte administratif 2021

Il s'agissait ici de délibérer sur les résultats du compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :			
Dépenses :	1 095 357.99 €	Recettes :	1 305 192.09 €
		Excédent de clôture :	+ 209 834.10 €
Section d'investissement :			
Dépenses :	463 850.08 €	Recettes :	612 507.45 €
Restes à réaliser :			
Dépenses :	947 223.89 €	Recettes :	985 432.80 €
		Excédent de clôture :	+ 186 866.28 €

Hors de la présence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021

2) Approbation du compte de gestion du trésorier municipal budget communal exercice 2021

Il s'agissait ici de délibérer sur les écritures en dépenses et en recettes du receveur et le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3) Affectation du résultat budget communal

Il s'agissait ici de délibérer sur les résultats de l'exercice 2021, conformes au compte de gestion, et qui se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2021 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion :

+ 209 834.10 €

Report à nouveau des exercices antérieurs :

+ 161 191.87 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 :

+ 371 025.97 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2021 :

+ 148 657.37 €

Report à nouveau des exercices antérieurs :

+ 72 008.55 € soit + 220 665.92 €

Restes à réaliser 2021 : Dépenses : 947 223.89 €

Recettes : 985 432.80 €

Excédent : 38 208.91 €

Besoin de financement de la section d'investissement BP 2022 : 220 000.00 €

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2022, le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1. Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 220 000 €

2. le surplus (371 025.97 € - 220 000 € = 151 025.97 €) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

4) Taux d'imposition 2022

Cette délibération porte sur le maintien des taux votés en 2021 (48.03 %) du taux de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie (88 %).

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la non augmentation de la taxe foncière bâtie et du taux de la taxe foncière non bâtie pour l'année 2022.

5) Vote de la dotation de fonctionnement 2022 au CCAS

Il s'agissait de délibérer sur la nécessité de maintenir tous les moyens d'actions du CCAS de Saint Jean de Fos et de permettre à ses administrateurs bénévoles de remplir leurs missions d'aide et de soutien aux personnes en difficulté.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la dotation de fonctionnement 2022 de 3 450 euros au CCAS.

6) Subvention aux associations

Il s'agissait ici de délibérer sur les aides financières versées aux associations de la commune qui contribuent à maintenir une

dynamique apportée au village malgré le contexte sanitaire national et qui se détaillent comme suit :

Associations	Montant 2022
Association des chasseurs	2 000.00
Comité des Fêtes (si Fête votive)	12 000.00
Familles Rurales	3 000.00
Foyer Rural	2 600.00
Heureuses escapades	250.00
La Courgoule	1 000.00
Les Corgoliers	500.00
Les potiers	1 200.00
Séniors de la Vallée Dorée	200.00
Lo Picart	1 300.00
Tennis Club	1 200.00
Secours populaire	1 100.00
Restos du cœur	1 000.00
OGEC Saint Geniès	7 020.00
TOTAL	34 370.00

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde aux associations telles que détaillé dans le tableau ci-dessus une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2022 pour un montant de 34 370 euros.

7) Vote du budget primitif 2022

Il s'agissait ici de délibérer sur le budget prévisionnel 2022 présenté et arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 6 avril 2022 et qui s'établit comme suit :

	DEPENSES EN EUROS	RECETTES EN EUROS
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 462 133.26	1 462 133.26
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 643 809.13 (avec RAR)	1 643 809.13 (avec RAR)
TOTAL CUMULE	3 105 942.39	3 105 942.39

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2022 tel qu'il figure en annexe de la présente délibération au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement

IV. Administration générale

1) Remplacement de M. PREVOST dans les représentations extérieures

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. DESIGNER les personnes suivantes pour siéger dans les différentes représentations suite à la démission de M. Philippe PREVOST

- **HERAULT Energies : délégué titulaire : Yann Le MOAL**
- **Correspondant de la défense : Eric BOISSERIE**
- **CCVH : commission n°5 (Finances)**
- **CCVH : CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) délégué titulaire Régis MAHE**
- **CCVH : CAO Ad Oc Groupement de commandes des marchés informatiques : délégué titulaire Régis MAHE**

V. Intercommunalité

1) CCVH : convention de mise à disposition d'une borne électrique

La délibération porte sur les modalités de mise à disposition gratuite d'une borne électrique sur le parking de l'Argileum afin que les camions-restaurant type food-truck qui stationnent toutes les semaines puissent être alimentés en électricité

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités de la convention pour une mise à disposition gratuite d'une borne électrique à compter du 1^{er} février 2022 et pour une durée d'un an.

VI. Questions diverses

Il est signalé que les regards d'eau pluviale sont bouchés par les herbes et que des plaques du revêtement au sol de la salle polyvalente bougent. Pour les regards, les agents des services techniques interviendront et pour la salle polyvalente, il va être demandé des devis à une entreprise spécialisée car cela aura un impact sur le chauffage au sol du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

La secrétaire de séance
Mme Aude FRIED

Le Maire
Pascal DELIEUZE